Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL1320260928-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Redevance d'occupation du domaine public 2026
-
GRDF

DEL13_2026_09_28

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, HEURTEBIZE Stanislas, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, COËFFIC Sébastien, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : DE COUESBOUC Régis, CONAN Benjamin, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, LANNEZ Sabine, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Régis DE COUESBOUC donne pouvoir à Carolyn DINASQUET, Florent DIARD donne pouvoir à Erika DU PRÉMORVAN, Sylvie AUGUEUX donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : AVRY Laurent.

Rapporteur : Monsieur Thomas EVANO

➲ L'Adjoint au Maire informe l'assemblée :

La redevance pour occupation du domaine public est acquittée annuellement par Gaz Réseau Distribution France (GRDF).

Pour l'année 2026, l'état total des sommes dues s'élève à 1 804 € au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

➲ L'Adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal de fixer l'état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France pour l'année 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260930-DEL1320260928-DE

- Redevances au titre de l'occupation du domaine public : 871 €
- Redevances occupation provisoire 2026 : 933 €

Et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant au nom de GRDF.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 ;
Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 ;
Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources humaines – Vie Economique – Tourisme en date du 16 septembre 2026 ;

➲ **FIXE** l'état des redevances dues par Gaz Réseau Distribution France pour l'année 2026 comme suit :

- Redevances au titre de l'occupation du domaine public : 871 €.
- Redevances occupation provisoire 2026 : 933 €.

➲ **AUTORISE** M. le Maire à émettre le titre de recette correspondant au nom de GRDF.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Laurent AVRY

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)